



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



2D-DOC

56

Retrait d'un précédent arrêté

Arrêté n° [REDACTED]

Numéro de dossier : [REDACTED]

Le sous-préfet de Brest,

- Vu le code de la route ;
- vu l'arrêté préfectoral n° [REDACTED] en date du 13/08/2024 prononçant la suspension du permis de conduire de Monsieur [REDACTED] né(e) le [REDACTED] demeurant [REDACTED] [REDACTED] qui a fait l'objet le 11/08/2024 à 16h30 sur la commune de [REDACTED] un procès-verbal pour avoir commis une infraction punie par le code de la route de la peine complémentaire, article(s) R413-14 L224-2;

ARRÊTE :

Article 1 - La mesure susvisée, notifiée le 02/09/2024, prise à l'encontre de Monsieur [REDACTED], titulaire du permis de conduire délivré le 28/08/2012 sous le n° [REDACTED] par Le sous-préfet de Brest est rapportée.

Article 2 - La présente décision sera communiquée :

- au ministre de l'Intérieur, Bureau national des droits à conduire (BNDC).
- au procureur de la République de BREST.

À BREST, le 24/10/2024
Le sous-préfet de Brest

Jean-Philippe SETBON

Date de notification : __/__/____

Permis restitué à l'intéressé(e) le : __/__/____

Cadre réservé à l'administration

Envoi d'une copie au service chargé de la notification le __/__/____